



INCLUSIVE
DATA CHARTER



Global
Partnership
for Sustainable
Development Data

Questions fréquentes

Quel est l'objectif de la Charte des données inclusives ?

L'objectif de la Charte est de mobiliser un soutien politique pour améliorer la qualité, la quantité, le financement et la disponibilité de données inclusives et ventilées, ainsi que la capacité et les compétences de production et d'utilisation de données. Nous espérons que d'ici 2030, la Charte servira de mécanisme pour inciter les pays et les organisations à accélérer les mesures de ventilation des données et à encourager les autres à les suivre. **Pourquoi votre gouvernement ou organisation devrait-il adhérer à la Charte ?**

L'un des éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) est l'amélioration des données - pour s'assurer que les ressources sont allouées de la meilleure manière possible pour en tirer le plus grand bénéfice. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'engage à ne laisser personne de côté. Pour tenir cette promesse, nous avons besoin de données actualisées, complètes et ventilées, afin de mieux comprendre les expériences des plus démunis et des plus marginalisés. Grâce à cela, nous pouvons prendre de meilleures décisions qui ont un impact positif sur la vie de tous. **Qui peut se joindre à la Charte ?**

La Charte a été conçue pour que le plus grand nombre possible d'organisations puisse s'engager, créant ainsi un vaste mouvement en faveur des données inclusives qui ne laisse personne de côté. Cela comprend les gouvernements des pays à revenu élevé, intermédiaire et faible ; les municipalités ; les organisations multilatérales ; les organisations de la société civile ; et le secteur privé. **Qu'est-ce qui est inclus dans la Charte ?**

Le premier élément de la Charte est une vision et cinq principes qui constituent la base de ce vaste mouvement en faveur des données inclusives. En bref, ces principes sont les suivants :

Principe 1 : Toutes les populations doivent être incluses dans les données.

Principe 2 : Toutes les données doivent, dans la mesure du possible, être ventilées afin de décrire avec précision toutes les populations.

Principe 3 : Les données doivent provenir de toutes les sources disponibles.

Principe 4 : Les responsables de la collecte des données et de la production de statistiques doivent être redevables.

Principe 5 : La capacité humaine et technique à recueillir, analyser et utiliser des données ventilées doit être renforcée, y compris par un financement adéquat et durable.

Parallèlement à la Charte, les pays et les organisations élaboreront leur propre plan d'action sur mesure, définissant les mesures concrètes qu'ils prendront pour atteindre la vision et les principes de haut niveau à court, moyen et long terme.

Comment la Charte a-t-elle été élaborée ?

Sous l'égide du Partenariat mondial pour les données du développement durable, la vision et les principes ont été élaborés par une équipe de travail composée de représentants des gouvernements (de quatre continents), des agences des Nations Unies et des organisations de la société civile. Trouvez plus d'informations sur [l'équipe de travail ici](#), et pour plus d'informations sur le Partenariat mondial, consultez www.data4sdgs.org. **Quel est l'engagement exigé de la part des pays ou organisations adhérant à la Charte ?**

Les pays et organisations qui souhaitent adhérer à la Charte des données inclusives doivent s'engager à :

1. Obtenir la validation interne (organisationnelle/institutionnelle/gouvernementale) de la Charte.
2. Instaurer une déclaration publique d'approbation.
3. Élaborer un plan d'action, y compris un processus interne pour le suivi et l'évolution du plan au fil du temps.
4. Identifier un point de contact principal pour le suivi et le partage de l'apprentissage avec les autres champions.

Quand la Charte a-t-elle été instituée ?

La Charte a été instituée lors d'un événement parallèle au Forum politique de haut niveau des Nations Unies à New York en juillet 2018. Dix champions fondateurs (les gouvernements du Ghana, de la Colombie et des Philippines ; le Bureau des statistiques nationales du Royaume-Uni ; le FNUAP ; l'UNICEF ; Sightsavers ; HelpAge International ; Data2X ; Development Initiatives) ont publiquement approuvé la Charte et partagé leurs plans d'action. Lors du Sommet mondial sur le handicap, en juillet 2018, il a été annoncé que le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni, le gouvernement du Kenya et la Banque mondiale signaient la Charte. La Charte sera présentée lors de divers événements mondiaux en 2018 et 2019, y compris le Forum mondial des Nations Unies sur les données, offrant à d'autres pays et organisations la possibilité de s'y joindre.

Quel soutien est disponible pour les pays et les organisations qui adhèrent à la Charte ?

Nous développons actuellement un référentiel d'informations pour soutenir les champions actuels et potentiels de la Charte. Cela comprend un modèle de plan d'action, des exemples de plans d'action et des études de cas sur les activités en cours liées à la ventilation des données.

Plusieurs champions sont également disponibles pour apporter un soutien, des conseils et une assistance aux autres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action. Le Partenariat mondial et le groupe de la Charte des données inclusives aideront à faciliter les connexions entre les champions pour favoriser le partage des connaissances et le soutien mutuel. Bon nombre de ces champions ont une expertise particulière et se concentrent sur des domaines spécifiques liés à la ventilation des données tels que le handicap, le sexe ou l'âge. **Qu'est-ce que le Partenariat mondial pour les données du développement durable ?**

Le Partenariat mondial pour les données du développement durable est un réseau en pleine croissance de plus de 300 partenaires, notamment des gouvernements, des entreprises, la société civile, des organisations internationales, des universités, des fondations et des bureaux de statistiques. Le Partenariat mondial envisage un monde dans lequel les gouvernements, les agences des Nations Unies et les ONG considèrent les données comme un élément essentiel des infrastructures pour le développement durable, en investissant dans la technologie et les personnes pour les utiliser de manière équitable et efficace et pour renseigner la prise de décision ; les personnes sont protégées contre la mauvaise utilisation de leurs données personnelles et disposent des données et des compétences nécessaires pour demander des comptes aux gouvernements ; les entreprises disposent des données nécessaires pour réaliser des investissements favorisant le développement durable ; et les règles et les infrastructures qui régissent le partage et l'utilisation des données dans le monde entier sont adaptées, facilitant ainsi le partage en toute sécurité des données en temps opportun, là où elles sont nécessaires.

Comment en savoir davantage ?

Contactez Kate Richards, Coordinatrice de la Charte des données inclusives : krichards@data4sdgs.org